

Soutien au Projet sportif territorial de Bourgogne-Franche-Comté

- - - - -

Annexe 2 : Les savoirs sportifs fondamentaux

Le plan de prévention des noyades et le Savoir rouler à vélo

➤ *Qui peut bénéficier d'une subvention ?*

Les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements. Les coopérations entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales seront privilégiées. Les projets reposant sur des actions de communication afin de déployer ces dispositifs ne sont pas éligibles. Les actions à destination des enfants en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière.

➤ *A qui s'adresser pour déposer une demande de subvention ?*

- Pour le plan de prévention des noyades :

Tous les projets transitent par la **Ligue de Natation** ligue@natationbfc.fr en lien avec la conseillère sport du SDJES 21 : noemie.roblin@ac-dijon.fr

Un dossier spécifique est à compléter pour les aides aux stages J'apprends à nager et Aisance aquatique. (cf rubrique site internet SDJES 21 dédiée)

- Pour le Savoir rouler à vélo :

Le dispositif « SRAV » ambitionne la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans. Un stage de 10h, s'effectuant sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, permet à l'enfant de devenir autonome à vélo et de pratiquer quotidiennement une activité physique tout en se déplaçant de manière écologique et économique.

Seront financées : des interventions incluant obligatoirement le bloc 3, des formations d'intervenants si celles-ci ne peuvent pas être prises en charge par Génération Vélo, et des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage du matériel.

Contact référent SRAV DRAJES		
David ARNAUD	03 45 58 34 82	david.arnaud@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Les actions réalisées devront **obligatoirement** être saisies sur le portail « Savoir rouler à vélo » / Onglet « Je déclare une intervention ».

Depuis 2023, une demande de reversement par l'Agence nationale du sport peut être faite auprès des porteurs de projet n'ayant pas saisi les actions réalisées sur le portail dédié.